

## **REGLEMENT DU RALLYE PEDESTRE** du samedi 21 Mai 2022, au BOURGET du LAC

\*Article 1 : Le comité des fêtes du BOURGET du LAC organise un rallye pédestre avec des défis à relever pour un moment convivial permettant de découvrir le village, son histoire et certaines associations sportives et culturelles.

\*Article 2 : La participation au rallye est de 2€ par personne (gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans) et ouverte à toute personne majeure ou mineur. Les moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

La participation se fera en équipes constituées de 4 personnes ou d'une famille.

Chaque équipe nomme un responsable d'équipe, personne morale majeure qui s'engage au nom de celle-ci.

\*Article 3 : le rallye se déroulera le samedi 21 mai 2022 à partir de 9 heures. Départ de la TRAVERSE pour un parcours de 4km environ. Arrivée au prieuré. Merci de vous munir d'un sac, d'un stylo, d'une gourde, d'un maillot de bain et de votre bonne humeur.

Les équipes devront remettre leur questionnaire à l'arrivée, aux membres du comité des fêtes du BOURGET DU LAC seuls habilités à noter les réponses. Les équipes n'ayant pas remis leur questionnaire, passé 13h, seront éliminées.

Remise des lots vers 15h aux 3 premières équipes.

\*Article 4 : Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 7 mai, par mail [rallye@bourgetenfetes.fr](mailto:rallye@bourgetenfetes.fr) (règlement par HELLO ASSO en ligne) ou en déposant le courrier en mairie.

Elles seront validées à réception du règlement.

Si besoin, vous pouvez contacter les organisateurs par mail.

\*Article 5 : Seront désignées gagnantes les 3 premières équipes ayant répondu correctement à chacune des réponses et participé aux défis sportifs. En cas d'ex-aequo, une ou des questions subsidiaires, au préalable définies, permettront de départager les équipes.

\*Article 6 : Les organisateurs, signifient expressément que la participation au rallye pédestre est une démarche personnelle et que, par conséquent, ils ne peuvent être tenus pour responsable des éventuelles dégradations commises sur des biens ou propriétés privées et/ou publiques par les participants, ou si des personnes privées ou morales étaient lésées du fait de la recherche des solutions des énigmes.

\*Article 7 : Le présent règlement peut être retiré par toute personne, qui en fait la demande, auprès du comité des fêtes du Bourget du Lac par mail ([rallye@bourgetenfetes.fr](mailto:rallye@bourgetenfetes.fr))

\*Article 8 : Tous les participants autorisent les organisateurs à publier et utiliser leurs noms et prénoms, leurs photos et récits de leur rallye pédestre, dans la presse et sur le site Internet du comité des fêtes. Toutes les photos prises par les organisateurs au cours de cette journée seront libres de droits.

\*Article 9 : Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978, et d'avril 2016, les informations concernant les participants, ne seront ni vendues, ni louées, ni échangées et resteront accessibles et modifiables à toute personne concernée qui en fera la demande.

\*Article 10 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le rallye pédestre (conditions climatiques défavorables, vigilance orange, plan Vigipirate, conditions sanitaires...) et il ne pourra en aucun cas leur en être tenu rigueur.

\*Article 11 : Tout participant est présumé avoir pris connaissance et accepté les termes et conditions du présent règlement.

\*Article 12 : Les participants restent seuls responsables de leur conduite et de leurs actes au cours de la journée. En cas de participants mineurs âgés de moins de 18 ans, les chefs d'équipes, personnes morales majeures seront pleinement responsables de l'ensemble de ses équipiers.

Le rallye pédestre nécessite d'emprunter des voies partagées avec circulation d'engins motorisés. Des règles de bonne conduite sont à respecter par tout participant : - Être prudent - Emprunter les trottoirs - Traverser sur les passages piétons... Les organisateurs ne seraient être tenus responsables en cas d'accident matériel et/ou corporel des participants.

\*Article 13 : La participation suppose l'acceptation sans réserve du Règlement.

Possibilité de petite restauration et buvette sur place, à l'arrivée.  
Jeux à disposition pour prolonger la journée par un moment convivial ;

Si besoin,  
M-F 0670737370  
L 0652481822  
K 0679291356